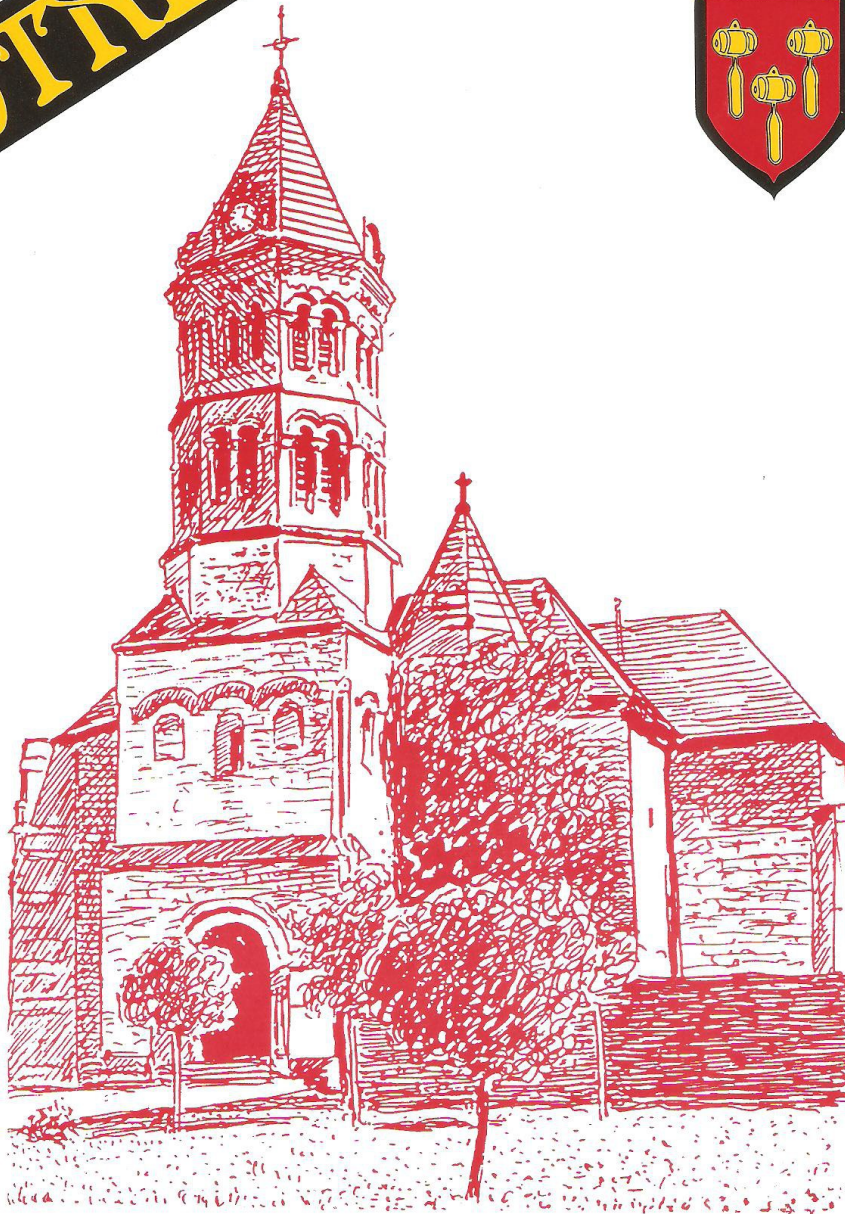


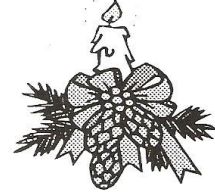
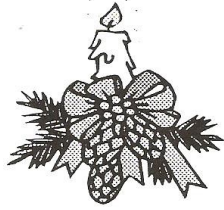
N° 71  
Janvier 2002

# NOTRE VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE

# 2002



Le Conseil Municipal est heureux d'offrir à tous les habitants de MONCHY - LAGACHE et à tous ceux qui participent à la vie de la Commune ses vœux pour 2002. Nous souhaitons à tous la santé et du travail pour chacun.

Une année nouvelle débute, nous espérons que les projets en cours de réalisation comme la bibliothèque - médiathèque, vont vous permettre de profiter de cet outil pour accéder aux techniques modernes de communication.

Le Conseil municipal étudie également une mise en sécurité de la Grand' Place avec les entrées et sorties de l'école. De même sont également en projet, des réfections de trottoirs et des améliorations d'écoulement d'eaux pluviales sur FLEZ et DOUVIEUX .

**Il y a deux points cependant qui causent toujours beaucoup de soucis à l'équipe municipale :**

- ☞ Le premier est le manque de civisme de certains, qui détériorent les biens communaux (arbres, bâtiments, terrains..) Il est dommage de constater la grande difficulté de communication avec ces personnes.
- ☞ Le deuxième point concerne le non respect de la vitesse et du bruit de beaucoup d'utilisateurs de véhicules - autos ou motos -. Il nous faudra peut-être envisager de créer des passages avec ralentisseurs et zone 30.

Je tiens à saluer les 10 enfants nés en 2001 et qui habitent la commune. L'avenir de MONCHY tient dans les mains des jeunes et nous essayons de faire en sorte que, dans la mesure de nos moyens, ils puissent avoir par l'école, la bibliothèque et d'autres services; les mêmes atouts que les enfants des plus grandes villes.

Mais nous ne pouvons agir seuls, si les parents ne veulent pas apprendre à leurs enfants la discipline, le respect de l'autre et la morale civique; le Conseil Municipal et l'école ne pourront pas prendre leur place.

.../...

.../...

Je remercie l'équipe éducative de notre école et tous ceux et celles qui font que tous les jours, la Commune fonctionne (secrétariat, agents et bénévoles).

Je tiens également à saluer les nouveaux habitants, ceux qui ont fleuri les balcons, jardins.. et ceux qui ont illuminé leurs maisons à l'occasion des fêtes de fin d'année.

A tous , travaillons ensemble pour améliorer MONCHY - LAGACHE et

BONNE ANNEE .

Le Maire : André VALLETTE

\*\*\*\*\*

*Dans ce bulletin, vous trouverez, un certain nombre de documents destinés à vous informer sur divers points :*

- ↳ tout d'abord une page sur l'**Euro**, avec la contre valeur en francs.
- ↳ une page reprenant intégralement un exposé fait par la Chambre de Commerce de PERONNE, concernant le troisième aéroport.
  
- Dans le cadre de l'aménagement de la circulation, de la sécurité et des parkings autour de la Grand' Place, le Conseil, après longues réflexions, s'est prononcé sur un projet d'ensemble dont vous trouverez, ci-après, plan et croquis .
  - ↳ la place après aménagements.
  - ↳ deux vues de la Place après travaux.
  
- Concernant l'aménagement de la Mairie et de la bibliothèque-médiathèque :
  - ↳ un plan de la bibliothèque - médiathèque et des nouveaux bureaux de la Mairie.
  - ↳ une vue extérieure du bâtiment après travaux.
  
- Nous accueillons dans le village Monsieur et Madame Jean-Luc DEQUIN, qui ont repris la propriété 1 rue 8 Mai 1945 et qui l'ont aménagée en chambres d'hôtes; vous en trouverez la description ci-après, sous la dénomination « le Château ».

Nous souhaitons que ces documents vous apportent les réponses que vous souhaitez avoir sur ces différents points.

## les 7 billets

# euro

## les 8 pièces



5 EURO

32,80 F



10 EURO

65,60 F



20 EURO

131,19 F



50 EURO

327,98 F



100 EURO

655,96 F



200 EURO

1311,91 F



500 EURO

3279,79 F



### 2 pièces en euro



6,56 F



13,12 F

### 6 pièces en cents

(centimes ou encore eurocentimes)



0,07 F



0,13 F



0,33 F



0,66 F



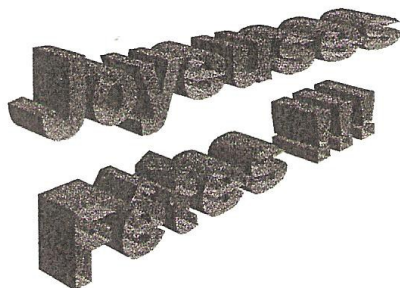
1,32 F



3,28 F



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Décembre 2001 – Numéro 5

Depuis le 15 novembre dernier, l'actualité est dominée dans l'arrondissement par l'annonce qui a été faite de la décision d'implanter dans le Santerre un aéroport de dimension internationale. Bien entendu, le représentant de l'Etat, si sa mission est de mettre en œuvre les politiques et les décisions du gouvernement, n'a en aucun cas à commenter ces politiques et ces décisions. Cependant, par nature, le sous-Préfet est chargé d'une mission en matière d'aménagement du territoire et de développement local. C'est à ce titre que j'ai, dès le lendemain de l'annonce, reçu une délégation des élus de la zone choisie, afin de recevoir leurs questions et de les transmettre au gouvernement, par l'intermédiaire du Préfet de Région. C'est à ce titre également que je veillerai tout particulièrement à ce que, sans remettre en cause les décisions d'ordre supérieur, soient au mieux préservés les intérêts des riverains et des collectivités. Il est pour cela nécessaire que, sans renoncer à une protestation qui s'inscrit dans la logique démocratique, la zone se structure effectivement pour constituer une force de proposition et de négociation face aux services de l'Etat, dans la recherche partagée de l'Intérêt Général.

P. Gévert

### La certification des copies

Le décret n° 2001-899 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 abroge les dispositions réglementaires relatives à la certification des copies. Aussi convient-il de ne plus exiger, dans le cadre des procédures administratives, la certification conforme à l'original des photocopies de documents délivrés, ni certifier conformes des copies à la demande des usagers. En cas de doute sur la validité de la pièce produite ou envoyée, il appartient aux administrations ou aux services concernés de demander de manière motivée et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la présentation de l'original.

## Note périodique aux maires de l'Arrondissement de PERONNE

### Communautés de communes

Trois nouvelles communautés de communes vont voir le jour dans l'arrondissement au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### \*Communauté de communes d'Albert-Acheux-Brav/Somme

Cette communauté regroupe 56 communes et 25000 habitants. Au 17 décembre, la majorité qualifiée des communes consultées avait répondu positivement, ce qui va permettre au Préfet de prendre l'arrêté créant cette communauté avant le 1<sup>er</sup> janvier. D'ores et déjà, plusieurs communes du canton de Bray ont par ailleurs sollicité leur adhésion à la nouvelle structure.

#### \*Communauté de communes du Pays de Nesle

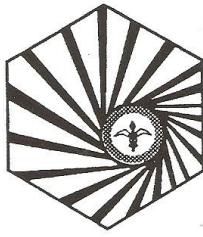
Le 24 octobre dernier, le Préfet a signé l'arrêté portant extension du périmètre du district de Nesle, qui compte désormais 23 communes, dont cinq de l'arrondissement de Montdidier. Mécaniquement, ainsi que le prévoit la loi Chevènement, ce district se transformera en communauté le 31 décembre à Minuit. D'ores et déjà, le 14 décembre, le conseil du district élargi a élu le bureau qui entrera en exercice le 1<sup>er</sup> janvier prochain, et approuvé les nouveaux statuts, qui sont désormais soumis aux conseils municipaux. André Salomé sera le Président de la communauté. Il succèdera à Paul Pilot, conseiller général, président du district, qui se retire de cette présidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier, et sera désormais premier vice-président de la communauté.

#### \*Communauté de communes de Ham et environs

Les pourparlers entamés depuis deux ans pour étendre le district à l'ensemble du canton avant sa transformation en communauté de communes n'ont malheureusement pas pu aboutir. Cependant, trois communes : Sancourt, Matigny et Offoy, ont sollicité leur adhésion. Dès que celle-ci aura été acceptée par le district et ratifiée par les communes, le Préfet prendra l'arrêté d'extension du périmètre. Bien entendu, la structure restera ouverte à toutes les communes qui voudront l'intégrer par la suite, sous réserve d'acceptation par la communauté, et du respect de la continuité territoriale.

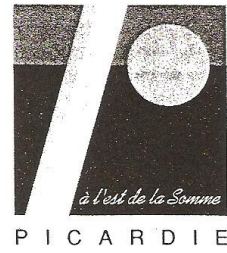
## LE PORTABLE TUE

le 3 décembre 2001 à 18 H 15 à HOMBLEUX, Mme PECHEUX a trouvé la mort dans un accident de la circulation elle a été retrouvée avec son portable dans la main. De plus, la personne qui venait en sens inverse a été sérieusement blessée dans cet accident.



# ANTICIPATIONS

LA LETTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE PERONNE



à l'est de la Somme

P I C A R D I E

N°101

ANTICIPATIONS est en ligne sur le site de la CCI : [peronne.cci.fr](http://peronne.cci.fr) DECEMBRE 2001

## 3EME AEROPORT INTERNATIONAL

148

LE CHOIX EST FAIT ; IL FAUT MAINTENANT EN FAIRE UNE RÉUSSITE SUR LE PLAN HUMAIN ET ÉCONOMIQUE ! : DÉCLARATION OFFICIELLE DU PRÉSIDENT YVES MOTTE À LA PRESSE :

L'annonce a fait grand bruit ! Le choix du site de Chaulnes n'est pas sans traumatiser les populations locales, et c'est bien normal. Je comprends le désarroi des habitants directement concernés, et considère que cet état de fait est probablement accentué par la confusion créée par le débat public mené par la D.U.C.S.A.I. (*Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International*).

Le choix du gouvernement est un choix politique, qui désigne un site que la C.C.I. ne soutenait pas techniquement (*la préférence se portait sur Montdidier Sud*). C'est néanmoins la décision actuelle. Les élus de la CCI de Péronne en prennent acte, tout en rappelant que de nombreuses décisions prises par des responsables politiques ont, par le passé, été remises en cause par d'autres responsables politiques.

**Il n'en reste pas moins qu'un aéroport international de plein exercice est un formidable levier de développement économique** et que la Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut, à ce titre, que s'en réjouir.

**Il lui reste maintenant à se mettre au travail avec l'ensemble de ses partenaires pour que cette implantation soit une réussite sur le plan humain et sur le plan économique.**

La C.C.I. de Péronne souhaite que les Pouvoirs Publics s'inspirent du passé pour ne pas reproduire les erreurs qui conduisent aujourd'hui à l'exaspération des riverains des aéroports existants en région parisienne. Par ailleurs, il est urgent de fixer le montant des indemnités versées aux habitants qui subiront les préjudices de cette implantation.

**Le rôle aujourd'hui de la C.C.I. de Péronne est de mettre à profit les dix à quinze années nécessaires à la réalisation de ce grand projet pour préparer les entreprises et la jeune génération à accueillir et à optimiser cet équipement qui doit profiter à la Picardie et aux Picards.**

Yves MOTTE

149

QUE VA T-IL MAINTENANT SE PASSER ? LE PROCESSUS ANNONCÉ PAR LE PRÉFET CADOUX :

Le Préfet de la Somme, lors d'une récente conférence de presse, annonçait qu'il lui incombait deux tâches :

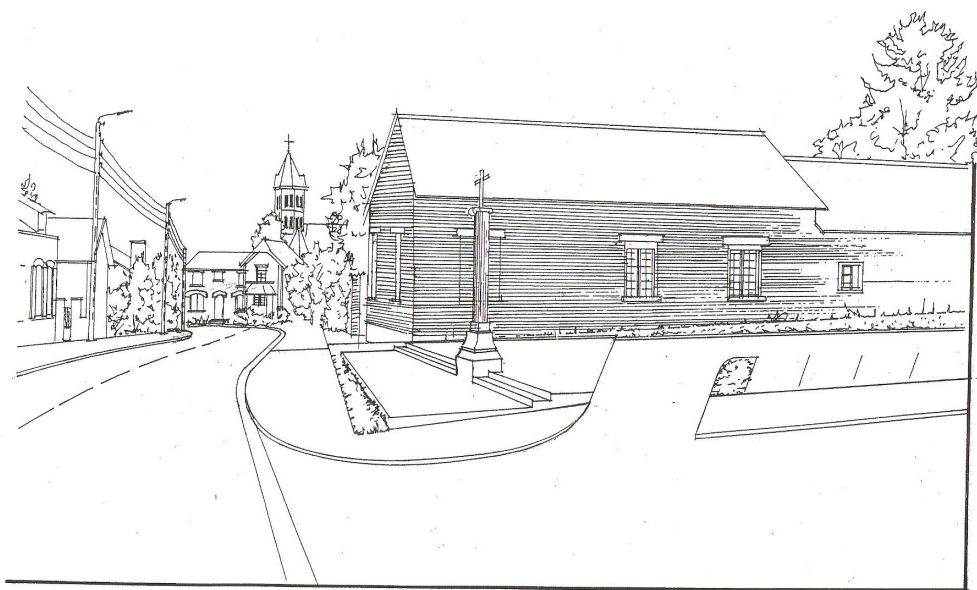
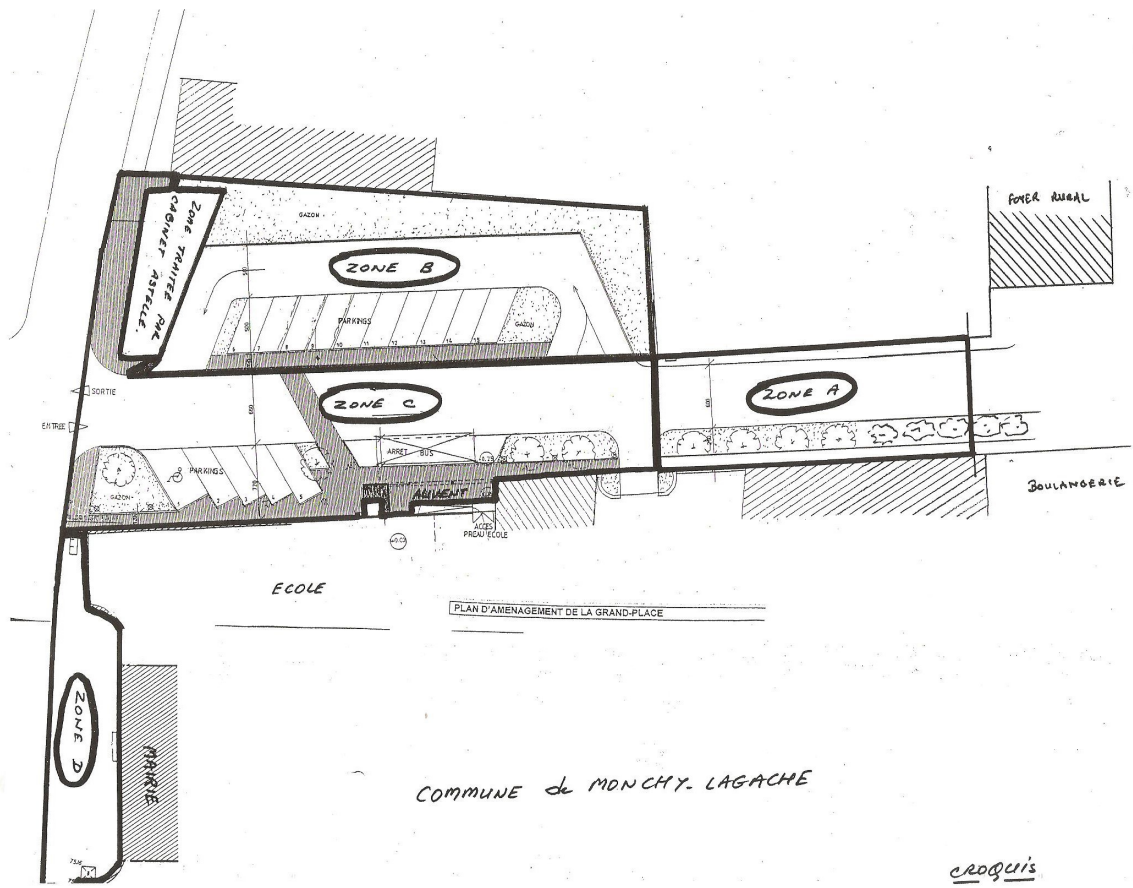
- d'une part, "caler l'ouvrage", autrement dit délimiter l'emprise exacte de l'Aéroport dans un rayon de 8 à 10 Kms par rapport à Chaulnes, une opération qui se fera avec des techniciens, mais aussi avec la population locale et les élus pour limiter au maximum les inconvénients ;
- d'autre part, prendre toute la mesure des problèmes locaux pour que la mise en oeuvre du projet soit économiquement efficace et humainement juste.

Le calage de l'emprise devrait être fait pour la mi-Février 2002. Des mesures seront alors prises pour contrôler l'urbanisation avec par exemple, la création d'une "pré-ZAD" (Zone d'Aménagement Différé), sans préciser la date ni le périmètre qui dépendra de la localisation exacte de l'ouvrage.

Monsieur le Préfet a également souligné que les indemnisations tiendront compte de tous les préjudices aussi bien moraux que matériels.

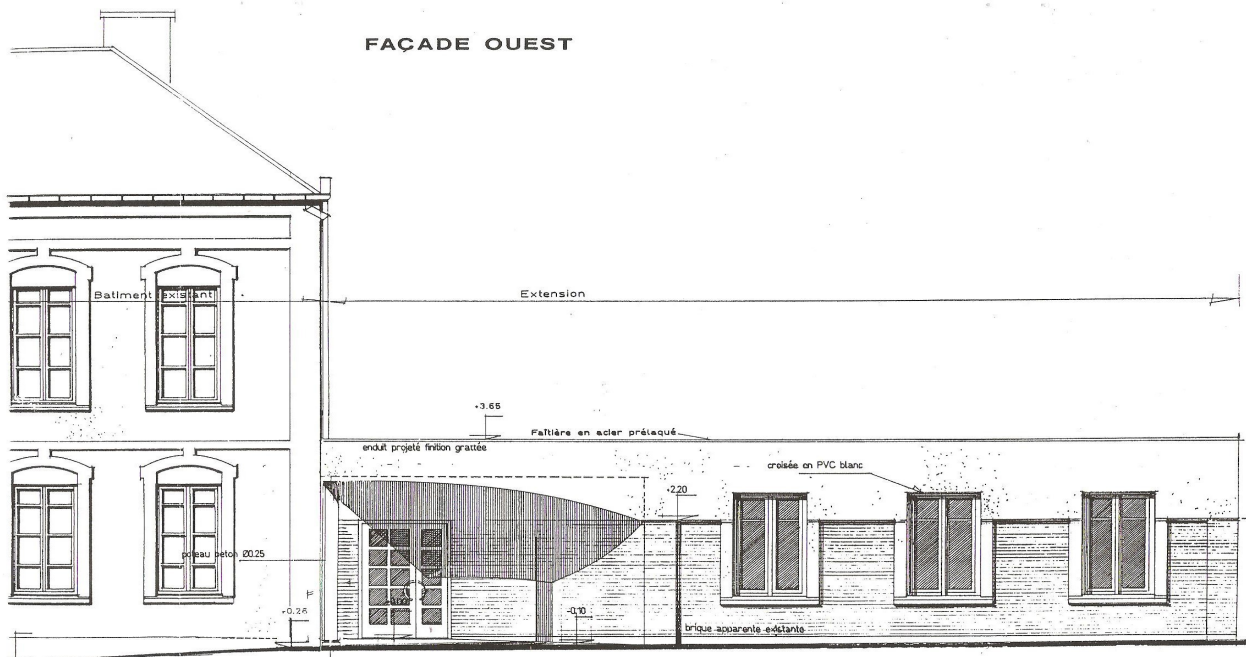
Au moins cinq années d'études et de négociations sur le terrain vont être nécessaires avant d'aboutir à un avant-projet sommaire. Ce n'est qu'ensuite que l'Etat se penchera sur le volet foncier proprement dit. Après une étude d'impact, on devrait arriver à la mise en place d'une Enquête d'Utilité Publique débouchant sur une Déclaration d'Utilité Publique. Celle-ci permettra d'effectuer les expropriations. Cette DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pourrait être prise à l'horizon 2010.

Quand au chantier, il pourrait démarrer concrètement vers 2015. Ces échéances étant bien entendu tout à fait théoriques.

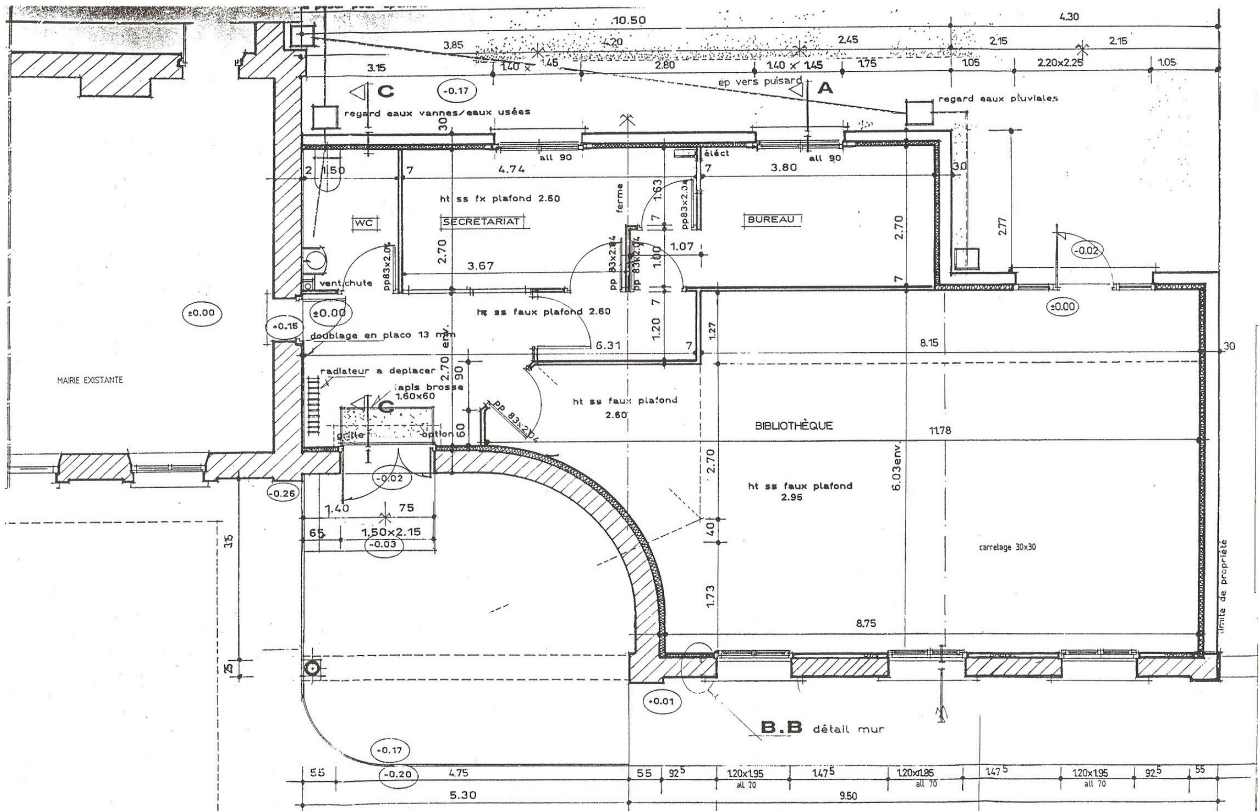




### FAÇADE OUEST

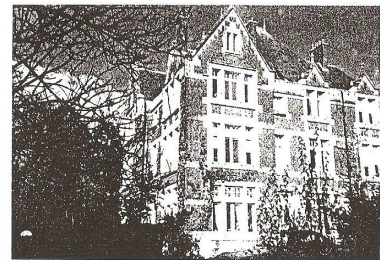
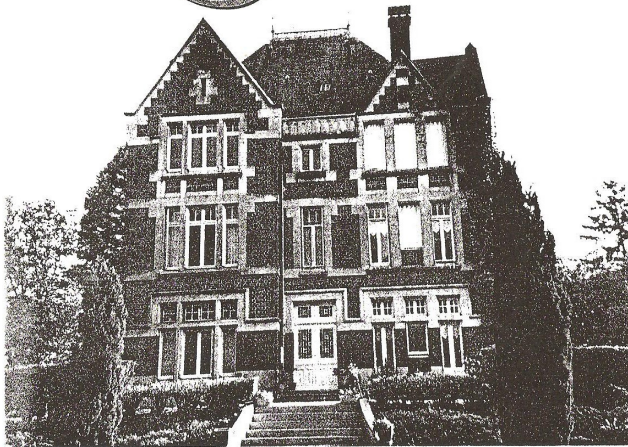






# Le Château

Francine et Jean-Luc Dequin



## Pour votre plaisir

- \* Salon, cheminée feu de bois
- \* Coin lecture
- \* Salle de remise en forme, Sauna
- \* Jeux de société
- \* Possibilité d'accueil à la gare TGV Haute Picardie (à 1/4 heure)
- \* Salon de jardin
- \* Sorties vélo (route, vitt)
- \* Jeux extérieurs (boules, tir à l'arc, croquet)
- \* Local pêche
- \* Parking privé intérieur à la propriété

## Situation géographique

À 13 kms de Péronne (Historial de la Grande Guerre), 18 kms de Saint-Quentin une région à découvrir. (Musée Quentin de la Tour, Musée des Papillons etc...)  
 Monchy-Lagache vous séduira par son Eglise du XII<sup>ème</sup> siècle, en face du Château, ses promenades et sites de pêche dans la verdoyante vallée de l'Omignon.

### Accès :

- La sortie Athies sur l'autoroute A29 est à 6 kms.
- Autoroute A1 à 20 kms (sortie Péronne).
- Autoroute A26 à 15 kms (sortie Saint-Quentin centre).
- Gare TGV Haute-Picardie à 18 kms.
- Roissy Charles de Gaulle à 100kms.

Chambres d'Hôtes



"Le Château" (face à l'église)  
 80200 Monchy-Lagache  
 www.chateau-monchy.com  
 e.mail : info@chateau-monchy.com

Tél. 03 22 85 08 49  
 Fax : 03 22 85 28 23  
 Port. 06 11 74 37 97



**ARRETE MUNICIPAL DE DENEIGEMENT  
ET DE SALAGE DES TROTTOIRS  
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2001**

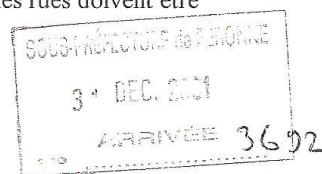
Le Maire de MONCHY - LAGACHE -80200-;

Vu les articles L.2211-1° & L.2212-1° et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article 99-1 du règlement sanitaire départemental;

Considérant que la sûreté et la commodité de passage dans les rues doivent être assurées;

**A.R.R.E.T.E :**



ARTICLE 1°: Les riverains des voies publiques de la Commune doivent dégager de la neige et du verglas les trottoirs le long de leur propriété de façon à permettre la circulation des piétons et éviter des accidents.

Le dégagement pourra se faire par épandage de sel, sable ou autres matériaux susceptibles de prévenir les chutes.

ARTICLE 2°: Cet arrêté est valable durant la période hivernale et le restera chaque année à pareille époque.

ARTICLE 3°: Les infractions au présent arrêté pourront être constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4°: Le Maire et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de HAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

A MONCHY- LAGACHE, le 20 décembre 2001.

Le Maire : A. VALLETTE .

Handwritten signature of A. Vallette.



**DIVERSES PERMANENCES  
EN MAIRIE OU AU FOYER RURAL**

**\*\*C.P.A.M de HAM:**

Un agent itinérant est à votre disposition en Mairie chaque **MARDI MATIN de 09h00 à 10h00**

Vous pouvez venir déposer vos feuilles de soins, demander un conseil (ceci uniquement pour le régime général et non pas pour la M.S.A).

**\*\* ASSISTANTE SOCIALE:**

Mme SEGUET reçoit au Foyer Rural chaque LUNDI de 14h00 à 16h30  
Tél :03-22-85-16-65 et sur rendez-vous en téléphonant à HAM au 03-23-81-10-89 - Centre social Résidence BADINGUET .

**\*\* CONSULTATION P.M.I.:**

Un Médecin pédiatre est à votre disposition **le 2<sup>e</sup> MARDI** du mois au Foyer Rural de 14h00 à 16h30

**DATES DU 1er SEMESTRE 2002:**

**Les Mardis** : 15 Janvier - 12 Février - 11 Mars - 09 Avril - 14 Mai - 11 Juin

**\*\*BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:**

Melle Micheline NOLLAND et Mme Paulette CORNILLET sont à votre disposition le **MERCREDI après-midi de 15h00 à 16h30 en Mairie** .

Prêt gratuit de livres pour petits et grands. Plus de 50 enfants et une quarantaine d'adultes y découvrent et apprécient de nombreux ouvrages aussi plaisants que variés.

\*\*\*\*\*

**Bien entendu, pour certaines permanences, des modifications peuvent intervenir. Pensez à venir consulter le panneau d'affichage situé à l'entrée de la Mairie.**

\*\*\*\*\*

**OPERATION "BRIOCHES 2001"**

La somme collectée a été de 6852Frs pour un résultat net de 5367.20Frs (achat des brioches déduit)

**TELETHON 2001**

La somme collectée à MONCHY-LAGACHE au cours des diverses animations s'élève à 4571Frs ( somme plus élevée qu'en 2001, malgré une moins grande fréquentation)

\*\*\*\*\*

⇒ **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE - SPECIAL LEGISLATIVES & PRESIDENTIELLES 2002 -:**

Les jeunes qui auront 18 ans entre la clôture des listes (fin février) et avant ces deux scrutins, devront venir s'inscrire en Mairie afin de pouvoir voter .

**OUVERTURE OU FERMETURE DE COMPTEURS:**

\* **ELECTRIQUE** : se rapprocher de la SICAE - ROISEL au 03-22-86-45-45.

\* **D' EAU**: se rapprocher de la SAUR - FRANCE - antenne de PERONNE  
Mme PECQUET - Service clientèle - au 03-22-84-48.26 ou auprès de Monsieur  
DESLOGES à HAM au 03-23-81-46-34 (pour les petits travaux).

Toute anomalie doit également être signalée très rapidement.

\*\*\*\*\*

Pb **Le recensement militaire** est obligatoire pour tous les jeunes (filles & garçons) dès 16 ans. Pensez donc à venir vous inscrire en Mairie le mois de votre anniversaire .

**DEVRONT VENIR EN MAIRIE POUR S'INSCRIRE :**

**en Janvier - Février 2002** : les jeunes nés en Janvier - Février - Mars 1986.

**en Avril - Mai 2002** : les jeunes nés en Avril - Mai - Juin 1986.

**en Juillet - Août 2002** : les jeunes nés en Juillet - Août - Septembre 1986.

**Cette démarche vous permet :**

- de vous inscrire aux examens & concours soumis au contrôle de l'Autorité publique.
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

Une attestation de recensement vous sera remise. Conservez la précieusement. Elle vous sera nécessaire à plusieurs reprises (inscription au permis de conduire, examens...).

**Standard national d'information du service national à COMPIEGNE :**

03-44-38-36-36.

**Bureau régional à VALENCIENNES :**

03-27-23-84-11.

## ETAT CIVIL DU DEUXIEME SEMESTRE 2001

### NAISSANCES



Emeline BOILLEAU, née le 23 Juin à PERONNE .  
Alison HAVRET, née le 27 Juillet à PERONNE .  
Fabrice JOSEPH, né le 28 Juillet à ST QUENTIN.  
Manon DODRE, née le 19 Août à PERONNE .  
Samuel BOLLOT, né le 14 Septembre à ST QUENTIN.  
Amandine HERY, née le 15 Octobre à PERONNE  
Lucas PICART, né le 15 Novembre à ST QUENTIN  
Clémence PECHAIN, née le 29 Novembre à PERONNE  
Clara RICHY, née le 01 Décembre à ST QUENTIN

\*\*\*\*\*

### MARIAGES



Sébastien LEROUX & Lydia LE BECHENNEC, mariés le 04 Août .  
Quête réalisée au profit du Club des Aînés : 408.50Fs

\*\*\*\*\*

### DECES & INHUMATIONS

Elisabeth SOULET, décédée à PERONNE le 31 Juillet.  
Claudie de ROMANCE, inhumée à MONCHY-LAGACHE le 03 Août.  
Adam HOUDERRANI, inhumé à MONCHY-LAGACHE le 21 Novembre.  
Andréa BOILEAU, décédée à PERONNE le 27 Novembre.

\*\*\*\*\*

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

M. & Mme Patrick DEFEVER - 3 rue des Bovines.  
Maryline JUBE - 3 rue de Vraignes .  
M & Mme Jean-Luc DEQUIN - 2 rue du 08 Mai 2001  
Mr & Mme Michel ANCELIN - 14 rue de DEVISE  
Mr & Mme Nicolas DASSONVILLE - 7 « La Cabourerye ».

**PETIT RAPPEL :** Les personnes qui emménagent ou qui quittent la Commune sont priées de venir en Mairie signaler ce changement.

Nous demandons aux nouveaux habitants de se présenter avec leur livret de famille ou une pièce d'identité .

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 23 JUILLET 2001  
SEANCE EXTRAORDINAIRE**

**PRESENTS:** A.VALLETTE - M.GOURLIN - P LEVERT - Y BRESOUS - MH DUJARDIN - M RIGAUX- M. DUPARCQ - JF CARBONNAUX - JB GRU - M GRAVET- MI ISTE -

**ABSENTS EXCUSES:** J BOILLEAU - C. DELATTRE -

P VANDEROSIEREN & G DEBAIL ont donné un pouvoir à Y BRESOUS.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** MI ISTE.

**ORDRE DU JOUR : Ouverture d'une salle pour les jeunes mineurs de 13 à 17 ans de MONCHY -LAGACHE :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Yannick BRESOUS - Vice-Président de la commission « jeunes » qui fait un compte rendu rapide des différentes réunions de cette commission.

La proposition de Martial GRAVET d'ouvrir une « salle jeunes » dans la pièce attenante au Café des Sports » a été retenue et a semblé plaire à la trentaine d'adolescents (sur 68 invités) réunis le jeudi 12 juillet sous le préau de l'école.

Yannick BRESOUS insiste sur le fait que cette salle sera totalement indépendante du commerce voisin. Les contraintes imposées aux jeunes qui la fréquenteront sont rappelées dans le règlement interne, qui devra être signé par les responsables légaux.

Cette salle sera ouverte de 9h00 à 23h00 pendant les grandes vacances aux jeunes habitant MONCHY -LAGACHE , âgés de 13 à 17 ans, sous réserve de faire parvenir en Mairie l'autorisation parentale dûment remplie et signée.

Ces différents documents sont présentés aux conseillers municipaux.

La Commune louera cette salle - équipée de deux jeux gratuits - 125Fr par semaine (toute semaine commencée sera due) à Monsieur Serge DUBREUCQ, locataire avec l'accord écrit du propriétaire du local Monsieur Othello CARRE .

Un avenant au contrat d'assurance responsabilité civile de la Commune sera demandé aux Assurances Mutuelles de Picardie.

Toutes les explications demandées ayant été données, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver la mise en place de cette location de salle pour les jeunes. Après vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents par treize voix pour (dont deux pouvoirs).

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2001**

**PRESENTS:** A. VALLETTE - M. GOURLIN - Y BRESOUS - MH DUJARDIN - M RIGAUX - M. DUPARCQ - JF CARBONNAUX - JB GRU - M GRAVET- MI ISTE - J BOILLEAU - C. DELATTRE - G DEBAIL - P VANDEROSIEREN .

**ABSENTS EXCUSES:** P LEVERT a donné un pouvoir à A VALLETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE:** MI ISTE

Monsieur VALLETTE demande à Martial GRAVET de faire un compte rendu sur la salle mise à la disposition des jeunes pendant les deux mois de vacances d'été :  
Le bilan est relativement positif, malgré quelques interventions nécessaires, afin de faire respecter certaines clauses du règlement intérieur.  
Les jeunes demandent si la salle pourra de nouveau être mise à leur disposition aux vacances de la Toussaint, et éventuellement les week-end. Question à revoir ultérieurement. Le Conseil donne son accord pour l'ouverture pendant les vacances de la Toussaint.

Discussion quant à l'occupation sans permission du chalet situé sur le terrain de l'Omignon ( avec utilisation des éclairages la nuit..) . Monsieur le Maire évoque la possibilité de leur prêter ce chalet à condition que des responsables soient nommés et qu'il n'y ait pas de dégradation.

Après discussion, une majorité des membres présents n'est pas favorable à cette solution.

Toujours dans le même domaine, discussion au sujet des jeunes qui dégradent le porche de l'église St Pierre. Etudier la possibilité de poser une grille à l'entrée des deux porches.

### **ORDRE DU JOUR :**

**1° COMMUNAUTE DE COMMUNES :** Monsieur VALLETTE propose de faire une réunion spéciale « com. de com » le Jeudi 27 Septembre à 20h00. Dans l'immédiat, il faut demander au Préfet de bien vouloir inclure MONCHY - LAGACHE dans le périmètre de la future Communauté de Communes du Canton de HAM pour pouvoir ultérieurement accepter ou non d'en faire partie. Accord du Conseil à l'unanimité.

**2° TRAVAUX 2002 :** Monsieur BAUDHUIN de la DDE de HAM donnera les devis chiffrés mi-novembre.

Intervention de Marc RIGAUX au sujet du travail réalisé par les membres de la commission « voirie - urbanisme » et de la rencontre qui a eu lieu entre Messieurs VALLETTE -BAUDHUIN et lui même . Il estime que les décisions prises par les membres de la commission ont été remises en cause et demandent à ce que les souhaits émis par la commission soient respectés. Monsieur VALLETTE précise que le travail de la commission n'est pas remis en cause; que Monsieur BAUDHUIN- compte tenu de sa compétence- donne son avis, et que de toute façon c'est du Conseil Municipal en entier que dépendra la décision finale qui sera prise en fonction du coût des travaux.

Lors de la réunion de commission du Mardi 11/9, les membres présents ont remarqué qu'une bouche d'égout était cassée rue de TERTRY près de la maison n° 9;  
Il serait souhaitable de revoir l'éclairage de nuit de l'église St Pierre.  
Problème du caniveau devant l'église : l'entreprise BRUHY - VACHERAND va envoyer le prix d'un caniveau plus grand .

Monsieur VALLETTE donne lecture du devis établi par la DDA pour le renforcement des réseaux électriques et téléphoniques du hameau de DOUVIEUX . Le Conseil municipal ne retient pas cette proposition compte tenu de son coût .

Le géomètre du Cabinet METRIS est venu métrer la parcelle où sera implantée la citerne de « défense incendie » à FLEZ .

**Grand' Place** : Discussion concernant le plan proposé par Mr FELIX du Cabinet ASTELLE ARCHITECTURE de PERONNE : déplacement du calvaire, pose de pavés ou autre revêtement (voir s'il y a possibilité de continuer la pose jusque devant la Mairie). Le local PTT est supprimé en partie pour gagner de la place pour la construction de l'auvent (frais à la charge de la commune), respect des espaces verts , obligation de créer une rampe pour handicapés.

La cabine téléphonique devant la Mairie est supprimée et remplacée par une cabine « bulle » intégrée dans l'entrée de la Mairie.

Après cette modification, la cabine située au carrefour des rues de TERTRY & DEVISE sera supprimée ( car manque de fréquentation selon les statistiques FRANCE TELECOM).

**TELEPHONES PORTABLES** : Monsieur VALLETTE signale, qu'un technicien de FRANCE TELECOM, lui a assuré qu'un accord devait être signé entre les différents opérateurs . Cela leur permettrait de se grouper pour implanter un pylône unique.

Pour les travaux de la Place, un dossier de demande d'aide de l'état dans le cadre de la DGE doit être préparé afin d'obtenir 45% de subvention sur le HT.

Subvention possible également du Conseil Général pour la voirie - parkings - et de l'ADES dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

Le plan d'aménagement définitif sera revu en commission « voirie ».

**RUE DES BOVINES** : Mr DEJARDIN a terminé l'engazonnement, il reste à planter des vivaces sur les talus. Martial GRAVET signale que le talus devant chez lui n'est pas encore remis en état. Date de la réception des travaux non fixée à ce jour.

### **3° REVISION DE TARIFS COMMUNAUX. Prix applicables au 01 JANVIER 2002 :**

- Concession au cimetière communal : prix de vente du m<sup>2</sup> fixé à **23€** .
- Bon à la naissance : **20€** .
- Foyer rural : Mme GOURLIN va préparer de nouveaux tarifs en réduisant les catégories . Ils seront fixés lors de la prochaine réunion.

### **4° EMPLOI - JEUNE « ANIMATEUR DE BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE » :**

Accord du Conseil pour créer cet emploi au 01 Avril 2002, si la bibliothèque - médiathèque est opérationnelle (travaux terminés). La personne sera recrutée par l'intermédiaire de l'ANPE. Un dossier et une convention sont à établir en partenariat avec le C.I.O . Cet agent effectuera 35h / semaine .

Le salaire est remboursé à 90% par l'état et le Conseil Général (sur la base du SMIG - en cas de supplément de salaire, la différence reste à la charge de la commune).

### **5° DELIBERATIONS :**

- ☐ emploi - jeune -
- ☐ tarifs concession cimetière - bon à la naissance .
- ☐ Approbation des modifications de chemins suite au remembrement sur LANCHY-



BEAUVOIS - CAULAINCOURT..( projet du Cabinet LEDUC & CHOLET).

- ☐ Inscription de la Commune dans le périmètre de la future communauté de communes du Canton de HAM.

#### **6° QUESTIONS DIVERSES :**

- ↳ Monsieur VALLETTE souhaite installer un panneau « MONCHY - CENTRE » à deux faces au carrefour du café MAYEUX et un panneau indiquant « MONCHY » au niveau du pont de l'OMIGNON .  
Un panneau « sens interdit » sera posé à la pointe de Montécourt (chemin venant des pistes).
- ↳ Discussion au sujet des nuisances occasionnés lors de la location du Foyer rural : Ne plus louer la salle quand il y a eu un problème et des plaintes du voisinage.
- ↳ Des arbres (peupliers) plantés en bout des rues du jeu de Paume et de l'étang vont être vendus par le Groupement Sylvicole Axonien de LAON - 521 arbres pour un volume de 752m3- Mr PIQUEMAL vient en Mairie le 19/9 à 8h00.
- ↳ Monsieur VALLETTE indique la date de la « **Soirée sur l'Euro** » ouverte à tous -en partenariat avec TERTRY & DEVISE - proposée par le Crédit Agricole SOMME : **Mardi 13 Novembre à 20h30 au Foyer**. Le Conseil décide d'offrir une calculette € aux aînés avec leur colis de Noël. Les enfants de CM1 & CM2 auront également une réunion d'information.
- ↳ Une exposition est organisée à ST QUENTIN du 10 au 18 Novembre sur l'OMIGNON.
- ↳ Jérôme BOILLEAU soulève à nouveau le problème d'écoulement de l'eau au hameau de DOUVIEUX (voir pour curer le fossé).
- ↳ Mise en place du plan VIGIPIRATE devant les bâtiments scolaires et municipaux.
- ↳ Jean-François CARBONNAUX déplore les dépôts d'ordures de toute nature dans son champ rue de TERTRY (près du forage).
- ↳ Lecture d'une circulaire sur le piégeage des rats musqués qui est désormais réglementé.

Levée de séance à 23h00.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL « Spécial COMMUNAUTE DE  
COMMUNES » FIXEE AU  
JEUDI 27 SEPTEMBRE 2001 à 20h00.**

## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2001 à 20h00

PRESENTS: A.VALLETTE - M.GOURLIN - P.LEVERT - Y.BRESOUS - MH DUJARDIN - M.RIGAUX - M.DUPARCQ - JB GRU - M.GRAVET - MI ISTE - J.BOILLEAU - G.DEBAIL - P.VANDEROSIEREN .  
ABSENT EXCUSE : JF CARBONNAUX - ABSENT : C.DELATTRE  
SECRETAIRE DE SEANCE : MI ISTE

**1° COMMUNAUTE DE COMMUNES :** Monsieur VALLETTE donne lecture aux conseillers des compte-rendus des différentes réunions de travail qui ont eu lieu sur le sujet : commissions « statuts », « compétences » et « finances ».

Il précise que la réunion de ce soir est une réunion d'information, il n'y aura pas à délibérer pour ou contre l'adhésion de la commune à cette communauté de communes (cela fera l'objet d'une autre réunion).

Discussion du Conseil sur les avantages et les inconvénients de cette future com. de com  
Présentation des futurs taux d'imposition « com. de com » à ajouter aux taux communaux en fonction de l'hypothèse retenue, en sachant qu'en même temps les taux d'imposition de la commune baisseraient et passeraient de: Taxe d'habitation 8.32% à 6.03% - Foncier bâti : 11.43% à 8.28% - Foncier non bâti : 27.98% à 20.28% - Taxe professionnelle : 6.70% à 4.86%.

Intitulé de l'imposition	Taux communal	Taux de la COM de COM	Taux global
Taxe d'habitation	6.03%	5.06%	<b>11.09%</b>
Taxe sur le foncier bâti	8.28%	5.40%	<b>13.68%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	20.28%	15.50%	<b>35.78%</b>
Taxe professionnelle	4.86%	2.50%	<b>7.36%</b>

Monsieur VALLETTE prend ainsi l'exemple d'un habitant de MONCHY ayant des bases d'imposition élevées . La hausse totale sur les trois taxes TH - FB - FNB serait d'environ 2.6% (soit pour cet exemple 141Frs de plus, ce qui est raisonnable). Par contre, la hausse sur le FNB en terre agricole serait beaucoup plus importante.

Après un large débat, l'assemblée regrette que dans cette proposition de Com. de com l'obligation de prendre toutes les compétences du District entraîne une si forte hausse en une seule fois des taux d'imposition pour les habitants des communes rurales. L'assemblée émet de très fortes réserves pour une adhésion à cette Com. de com telle qu'elle est proposée.

**2° 3ème AEROPORT DANS LE SANTERRE :** Un grand débat public a eu lieu à PERONNE hier soir. Monsieur VALLETTE donne lecture d'un projet de délibération refusant catégoriquement cette implantation dans notre région. Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre cette délibération.

**3° BAIL DE LOCATION DE PARCELLE à F. BERKOWICZ (résiliation):** En prévision des travaux de régulation des écoulements d'eau en provenance de la « Croix Noire », un réservoir tampon sera creusé dans la parcelle actuellement louée à Monsieur Frédéric BERKOWICZ . Le Conseil décide de résilier, au 31-12-2001 son bail de location de la parcelle cadastrée C n°212 d'une superficie de 2a 80ca. Pas de changement pour les autres parcelles louées jusqu'au 31 Décembre 2002.

Levée de séance à 22h15

Prochaine réunion de Conseil fixée au **MARDI 20 NOVEMBRE 2001**

## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 NOVEMBRE 2001 à 20h30

**PRESENTS:** A. VALLETTE - M. GOURLIN - P. LEVERT - Y. BRESOUS - MH DUJARDIN - M. RIGAUX - M. DUPARCQ - JB GRU - M. GRAVET - MI ISTE - J. BOILLEAU - G. DEBAIL - P. VANDEROSIEREN - JF. CARBONNAUX  
**SECRETAIRE DE SEANCE:** MI ISTE

Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur Claude DELATTRE, en lisant la lettre que celui-ci lui a adressée. Monsieur le Maire remercie Monsieur DELATTRE du travail qu'il a accompli et prend acte de sa demande.

**1° TRAVAUX 2002:** La D.D.E. a chiffré tous les travaux « voirie » à effectuer. Une réunion de la commission voirie devra avoir lieu rapidement pour fixer les priorités : école, place, rues, écoulement des eaux...

**2° SIGNALISATION ROUTIERE :** Devant l'incivisme des conducteurs de nombreux véhicules, il est décidé dans un premier temps de poser des panneaux « 50 » à toutes les entrées des hameaux et du centre. Coût approximatif 7985Fr TTC avec possibilité d'obtenir une aide de l'état dans le cadre des amendes de police. Si cela s'avère insuffisant, il faudra réfléchir à la pose d'une zone « 30 » Grande rue.

**3° TRAVAUX MAIRIE & BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE :** Début des travaux le 06 Décembre pour une durée d'environ 6 mois. Il y a lieu de souscrire une assurance dommages-ouvrages pour un coût d'environ 30000Fr. Les enfants de la Maternelle MONCHY monteront avec le minicar et non plus à pied durant cette période de gros travaux.

**4° ENVIRONNEMENT :** Il est rappelé que l'entretien du fil d'eau devant chaque habitation relève du propriétaire riverain de ce fil d'eau.

Vérifier l'écoulement du fossé couvert au hameau de DOUVIEUX.

Réunion le Mercredi 05 Décembre à 18h00 avec la SICAE pour l'éclairage de l'église et de la place.

Monsieur Marc RIGAUX souhaite connaître le budget qui peut être alloué au programme voirie & bâtiment en 2002 et en 2003. Monsieur le Maire répond que, sauf nouvelle diminution imprévisible du montant de la Taxe Professionnelle, il est possible de compter sur 1 million de francs par an pour les deux années à venir et ensuite sur 0,5 million de francs.

Madame Marie-Hélène DUJARDIN expose au Conseil les propositions de la commission « fleurissement » : massifs au carrefour rues de TERTRY & DEVISE (café MAYEUX), Grande rue, Râperie - calvaire rue de DEVISE.

Des devis sont demandés à Monsieur J. C. DEJARDIN de TERTRY.

Pour empêcher la circulation sur le terrain de l'Omignon, des poteaux ont été posés. Si les dégradations persistent l'entrée au pont sera fermée.

**5° SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE MONCHY - TERTRY :** Suite à la démission de Claude DELATTRE (Président du SIAEP), un nouveau délégué doit être élu au sein du Conseil. Aucun candidat ne se manifestant, Monsieur VALLETTE accepte de présenter sa candidature, mais en prévenant les conseillers qu'il cherchera un candidat pour le remplacer en 2003. Monsieur VALLETTE est élu par 13 voix pour et 1 abstention.

.../

.../...

**6° PROTECTION INCENDIE :** Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un terrain d'une superficie de 270 m<sup>2</sup> sis au hameau de FLEZ et appartenant à Monsieur Jean - Baptiste GRU . Celui -ci est sorti de la salle pendant la délibération .  
Prix d'achat fixé à 35.37Frs le m<sup>2</sup> (frais à la charge de la commune) . Notaire chargé de cette transaction : Maître BONEF à HAM. La citerne de 85000 litres qui sera implantée permettra la protection incendie du hameau de FLEZ et sera installée dès que possible.

**7° TARIFS DE LOCATIONS DU FOYER RURAL :** Madame Monique GOURLIN donne lecture des différents tarifs de locations (salle - vaisselle - mobilier - charges...) applicables à compter du 01 Janvier 2002.  
Une fois par an, les associations de MONCHY bénéficieront gratuitement d'une location de la salle & de la vaisselle (charges à régler) . Approbation par le Conseil à l'unanimité. Voir les tableaux ci-joints.

**8° BAUX RURAUX (JARDINS COMMUNAUX ) :** Onze parcelles sises rue du Jeu de Paume seront à louer au 01 Janvier 2002, ainsi qu'une parcelle rue de la chaussée. Cela suite à la résiliation de baux par Monsieur Marcel LEBLANC.  
Une publication sera faite dans le bulletin municipal de Janvier 2002.

**9° VENTE DE PEUPLIERS DU 08 NOVEMBRE :** Alignement rue du Jeu de paume et une pièce rue de l'étang pour 752m (521 arbres). Prix d'achat de 215101Frs - SA DARGENT de NAMPS AU MONT (80)- avec règlement en trois versements.  
Enlèvement du bois rue du Jeu de Paume pour fin février 2002 et rue de l'Etang courant de l'automne 2002 au plus tard.  
Il faudra ensuite assainir cette dernière pièce avant replantation. La pose de buses sera nécessaire près de la passerelle et à travers l'Omignon vers le village.

**10° CIMETIERE :** Pour pouvoir finir la clôture du cimetière et en délimiter sa place en fonction des besoins futurs, il faut recenser toutes les concessions abandonnées. Puis une procédure de constat d'abandon -avec voie d'affichage- sera entamée.

**11° FUTUR SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME :** Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une note émanant de Monsieur le Préfet , qui demande la création d'un Syndicat mixte rassemblant tous les cours d'eau de la Somme. Notre commune adhérant à l'Association Syndicale des Propriétaires de la rivière OMIGNON n'a pas à se prononcer directement. Celle se fera par le biais de l'Association . Accord du Conseil.

**12° DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES :**

- Association Nationale des Croix de Guerre & de la Valeur Militaire : refus.
- Collège de HAM pour un voyage à l'étranger : refus, car le SIVOM contribue déjà.
- Association luttant contre la mucoviscidose : à revoir début 2002, lors du vote des subventions - accord pour 1frs / habitant.

**13° QUESTIONS DIVERSES :**

- **EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ECOLE :** Accord du Conseil pour participer à raison de 1000€ à l'acquisition d'un nouveau matériel informatique avec raccordement à INTERNET - L'état participant également à hauteur de 1000€.

.../...

.../...

- PLACEMENT BUDGETAIRE : Accord du Conseil pour placer en bons du Trésor négociables la somme de 386000Frs ( provenant d'un remboursement d'anciens bons ) , et qui servira au règlement des factures de construction de la bibliothèque.
- TRAVAUX ELECTRIQUES HAMEAU DE DOUVIEUX : ils débiteront le 23 Janv. 2002
- TRAVAUX HAMEAU DE FLEZ -assainissement pluvial- :ils débiteront le 12 DEC .
- DM BUDGETAIRE : Régularisation en section d'investissement avec transfert de crédits sur les programmes « Centre Bourg » (+12000Frs) et « Bâtiments communaux »(+28000Frs). Réduction du programme « Mairie-Bibliothèque » de -40000Frs.
- PETITS TRAVAUX : \* Un cassis face au Monument aux Morts et un rue de TERTRY.  
\* Réparer trois bouches d'égout (rues chaussée- de TERTRY & DEVISE)  
\* Placette rue de DEVISE : voir la DDE .
- CHALET TERRAIN DE L'OMIGNON : Monsieur Patrice VANDEROSIEREN demande une surveillance de l'éclairage du spot, qui est souvent allumé la nuit.
- PERMANENCE DE LA CAISSE D'EPARGNE : Monsieur le Maire indique au Conseil que le car ne viendra plus à MONCHY.
- LA POSTE : Une réunion sur la Poste aura lieu à l'ADES le 10-12. Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour qu'il fasse part du mécontentement des usagers concernant: \*les horaires du Bureau et \*les changements continuels de facteurs.

LEVÉE DE SEANCE à 23h15.

**PROCHAINE REUNION LE MARDI 18 DECEMBRE à 20h30.**

☞ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

MOTIF	0 à 100 pers.	0 à 100 pers	100 à 200 pers	100 à 200 pers	200 à 300 pers	200 à 300 pers	CAUTION
	MONCHY	Extérieur	MONCHY	Extérieur	MONCHY	Extérieur	Pour tous
Vin d'honneur	16€	33€	29€	75€	42€	100€	153€
Soirée privée	420€	420€	420€	420€	420€	420€	400€
Réunion - As. Générale	Gratuit	67€	Gratuit	117€	Gratuit	167€	/
Mariage - Repas de famille samedi soir(WE)	67€	167€	92€	218€	117€	268€	153€
Repas dansant association - loto quine..	67€	167€	92€	218€	117€	268€	153€
Communion .. repas famille dimanche midi	41€	100€	54€	125€	67€	151€	153€
Animations : belote - ping pong..	15€	50€	25€	75€	46€	100€	153€

☞ d'accorder aux associations de MONCHY une fois par an, la gratuité sur la location de la salle & de la vaisselle (charges à payer) .

☞ de maintenir le principe de versement d'arrhes non remboursables (25% du prix de la location) à la signature du contrat.

DENOMINATION	P.U de location en €	P.U de casse en €	QUOTITE
vaisselle : jeu complet	0.70	/	par personne
vaisselle : « buffet »	0.50	/	par personne
vaisselle : plat unique	0.30	/	par personne
verre ou coupe	0.10	1	à l'unité
assiette plate	/	2	à l'unité
assiette « plat unique »	/	2.30	à l'unité
bol - tasse	/	1	à l'unité
saladier	/	5	à l'unité
panneau & tréteaux	1.10	/	à l'unité
banc ou chaise en bois	0.50	/	à l'unité
forfait livraison A/R	15	/	forfait
chauffage	4	/	à l'heure
électricité	0.30	/	à l'unité

## **COMPTE - RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2001**

Membres présents: A.VALLETTE - M GOURLIN -P LEVERT- Y BRESOUS -MH DUJARDIN-M .  
RIGAUX -MI ISTE - M.DUPARCO- JF CARBONNAUX - J.BOILLEAU - M GRAVET - G DEBAIL -JB GRU.  
Absent excusé : P VANDEROSIEREN.

### **1° : TRAVAUX 2002 - voirie & bâtiments - :**

Exposé des conclusions de la commission voirie:

#### ➤ **Place - école primaire : mise en sécurité:**

Monsieur Marc RIGAUX explique au Conseil les différentes propositions de la commission pour la réalisation des travaux de la Place & des abords de l'école primaire : trottoirs en béton lavé - emplacement du calvaire en dalles - voirie & parking en macadam avec des séparations en briques rouges.

Ecole primaire : deux auvents, remplacement des grilles (trop dangereuses ) , délimitation bien précise des abords de l'école avec un emplacement réservé uniquement au minicar scolaire.

➤ **Rue d'en Bas** : réalisation des aménagements d'entrées et de l'écoulement des eaux pluviales.

**Hameau de DOUVIEUX** : aménagement des écoulements d'eau pluviale.

L'ensemble de ces travaux représente un coût THT de 189653 euros.

Après ces explications, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil en indiquant que différents dossiers seront à établir en vue d'obtenir des subventions :

- \* pour la voirie - dans le cadre du SIVOM - : subvention du Conseil Général.
- \* pour la mise en sécurité des abords de l'école : aide de l'état - D.G.E.
- \* Environnement Grand' Place : dossier FRDL - ADES -
- \* Mise en valeur du calvaire : dossier A29 ( 1% paysage)

Ces projets sont adoptés à l'unanimité des membres présents (ainsi que les délibérations s'y rattachant).

### **2° COMPTE RENDU DU COMPTE DE GESTION SAUR FRANCE ANNEE 2000 :**

Le Maire donne lecture du rapport établi par la SAUR : il est remarqué que le nombre de fuites sur le réseau a été nettement réduit et la SAUR s'engage à continuer ses recherches. Approbation de ce rapport à l'unanimité.

### **3° MISE EN PLACE DES 35h00 AU 01 JANVIER 2002 :**

Application obligatoire au 01 Janvier pour les collectivités territoriales (dans tous les services). Monsieur le Maire explique au Conseil la façon dont sera pratiqué ce changement :

service administratif : réduction de l'horaire hebdomadaire de 3h, soit deux jours de RTT par mois.

services techniques : 31h00 pendant les six mois d'automne- hiver & 39h00 les six mois de printemps -été pour les deux agents d'entretien qualifiés et réduction de l'horaire hebdomadaire (1/2 heure en moins par semaine) pour l'agent d'entretien des locaux communaux. Pour l'ensemble des personnes concernées, ce changement se fait à salaire égal.

.../...

.../...

#### **4° CONVENTION COMMUNE - SIVOM DE HAM :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette convention qui délègue au SIVOM de HAM le montage total des dossiers relatifs aux travaux de voirie effectués dans l'agglomération.

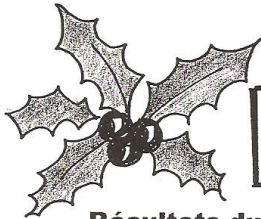
**5° SIVOM DE PERONNE :** Marie-Hélène DUJARDIN fait le compte rendu de la réunion du SIVOM de PERONNE au cours de laquelle la contribution 2002 des communes a été votée : 4156 euros ( légèrement en baisse par rapport à 2001).

#### **6° QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire indique que le SMITOM Chaulnes - Rosières- Ham - Roye - Nesle, concernant le traitement des ordures ménagères, a été créé.  
Marc RIGAUX et Michel DUPARCQ signalent des affaissements de chaussée devant le Monument aux Morts et sur la route de Douvieux à FLEZ.  
Le Téléthon a été un succès. La somme recueillie est de 4571Frs (hausse par rapport à 2001).

Levée de séance à 22h15.

Prochaine réunion fixée au Mardi 05 Février 2002 à 20h30.



### *DECORATIONS de NOEL - NOUVEL AN MONCHY- LAGACHE*

**Résultats du tour de village effectué le 19 décembre 2001 :  
37 maisons ont été distinguées pour leurs décorations à l'occasion  
des fêtes de fin d'année.**

**Félicitations à tous pour cette gaieté apportée à notre village au  
cœur de l'hiver !**

**Ont été récompensées les 6 maisons qui ont obtenu le plus de suffrages :**

- Mr Me Daniel BIBLOCQUE 3 rue du jeu de paume**
- Mr Bernard CARTON 3 La Cabourerye**
- Mr Me Marceau LEVERT 17 rue de Devise**
- Mr Me Jean -Luc MORGAND 2 Grande rue**
- Mr Me Paul CHASSAGNOUX 10 rue d'en bas**
- Mr Christophe COMONT 5 rue des charrons**



<b>RESULTATS DU FLEURISSEMENT 2001 - MONCHY-LAGACHE</b>		
<b>RUE &amp; N°</b>	<b>NOM de l'Habitant</b>	<b>CATEGORIE</b>
6 rue du Moulin de Montécourt	Noël OZIOL	TROTTOIR
30 Grande rue	Robert FOURNIER	TROTTOIR
16 Hameau de DOUVIEUX	Marc BARDEAUX	TROTTOIR
18 rue d'en Bas	Georgette PAJAK	TROTTOIR
9 rue du jeu de Paume	Philippe BOURSE	TROTTOIR
22 rue de DEVISE	Dominique WILLEMAN	TROTTOIR
6 rue du Jeu de Paume	Daniel DUPONT	FACADE
17 rue de la Chaussée	René JUBE	FACADE
19 rue de la Chaussée	Jean GUINET	FACADE
2 Grande rue	Jean-Luc MORGAND	FACADE
4 rue DEHAUSSY	Joël HAPPE	FACADE
1 rue du Moulin de Montécourt	René CAILLEUX	FACADE
24 rue d'en Bas	Louis CHARLIER	FACADE
52 Grande rue	Philippe BOUTILLIER	FACADE
5 rue de TERTRY	Jean-Louis HENRY	FACADE
8 rue de la Râperie	Pierre FONTAINE	FACADE
4 rue des Bovines	Gilles HURIER	FACADE
1 rue de la Gare	André BOROWICKI	FACADE
3 rue Jeu de Paume	Daniel BIBLOCQUE	BALCON
1 rue du Jeu de Paume	Jean-Robert MANIER	BALCON
46 rue de DEVISE	Dominique BOLLOT	BALCON
17 rue de Devise	Marceau LEVERT	JARDIN
2 Chemin Tétard	François MARCZAK	JARDIN
1 Hameau de FLEZ	René ALLEGAERT	JARDIN
50 grande rue	Louise AUDINOT	JARDIN
30 rue de DEVISE	Pierre RENAULT	JARDIN
3 La Cabourerye	Bernard CARTON	JARDIN
42 rue de DEVISE	Yves LEGROS	JARDIN
4 Hameau de DOUVIEUX	Christian DIVE	JARDIN
26 rue d'en Bas	Yvette CAPRON	JARDIN
2 rue d'en bas	Robert SOUCHAUD	JARDIN
3 Rue du Stade	Richard PETIT	JARDIN
9 route de Douvieux à FLEZ	Michel BELLANCOURT	JARDIN
6 rue de la chaussée	Georgette CAUSSIN	JARDIN

# Familles Rurales

L'Association « Familles Rurales » dont je représente le conseil d'Administration souhaite à tous les habitants de Monchy une excellente année 2002. Elle espère que chacun de vous trouvera auprès des siens et au sein du village le bonheur qu'il souhaite.

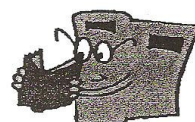
Notre association a le désir de se développer et de jouer dans notre village un rôle déterminant et responsable. Elle aimerait mobiliser de nombreux habitants dans des démarches de projet dont l'objectif est de **Vivre au pays et d'y bien vivre**. Pour cela, elle met sur pied le « **Relais – Familles** » dont il vous a déjà été parlé plusieurs fois. Elle espère que cette nouvelle structure sera un lieu d'accueil et d'écoute, un espace d'initiatives et de services. Elle souhaite fortement que celle-ci voit le jour en 2002. Elle sera le fruit d'un travail de partenariat entre Familles Rurales, la CAF et la Mairie.

« Demain se décide aujourd'hui, les familles s'engagent » tel était le thème du congrès national 2001 « Familles Rurales », faisons nôtre ce slogan et mettons-nous à l'œuvre.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu au mois de mars 2002, venez nombreux vous proposer votre soutien. Prenez conscience du rôle que vous pouvez jouer au sein du mouvement et engagez-vous.

Brigitte DUPARCQ

"LECTURE ET CULTURE" et le groupement scolaire  
"DEVISE - MONCHY-LAGACHE - TERTRY"



"LECTURE ET CULTURE" est une association hamoise aidée, entre autres par des communes du canton dont Monchy. Chaque manifestation a pour fil conducteur le livre, et nécessite de nombreuses recherches. C'est ainsi qu'au cours des journées "Lire en Fête 2001" ont été exposées les réalisations des écoles primaires, effectuées entre Janvier et Juin 2001. Le thème était la culture picarde; les élèves de la classe de C.E.1. de Mr BRESOUS ont travaillé sur les origines de la crépinette.

Année scolaire 2001/2002 :

\* le 18/10/2001, les élèves de la classe de C.E.2-C.M.1 de Mme BRESOUS ont pu se rendre à la salle polyvalente d'Eppeville pour la rencontre de GRAINES DE CHAMPIONS.

Ils se trouvaient en compétition avec les classes de Brouchy, d'Eppeville et de Ham.

Tout en se divertissant, les enfants ont pu découvrir le département de la Somme en répondant aux questions portant sur l'histoire, la géographie, les monuments, les jeux picards, l'économie et la langue picarde.

Cette 1/2 journée très sympathique s'est achevée par un goûter.

\* les élèves de la classe de C.E.1. de Mr BRESOUS travailleront, dans le cadre de "Lire en fête 2002", à la réalisation d'une maquette. Le thème de cette année : LES 4 ELEMENTS.

L'A.D.E.S., coordinateur de cet événement, permettra aux enfants de bénéficier, des conseils d'un professionnel en Arts Plastiques. Nous pourrions très certainement vous faire découvrir cette maquette lors de la traditionnelle fête des écoles.

\* le 22 Janvier 2002, nous partagerons environ 45 mn avec les élèves des classes de C.P. et C.E.1. lors d'une lecture publique. Nous sommes 13 personnes à s'y entraîner fermement avant de découvrir d'autres classes du canton.

Beaucoup de projets sont en cours et je souhaite de tout coeur qu'après ce 22 janvier, nous partagions la découverte d'autres livres (facilitée par la bibliothèque médiathèque), d'autres sites comme le château de Ham lors des 3 journées pour Halloween..

#### OPERATION LOTO POUR UNE GALETTE DES ROIS

J'en profite pour remercier les personnes qui se sont dévouées pour la vente des grilles de loto au profit de la coopérative scolaire, et surtout un très grand merci aux commerçants de Monchy qui ont servi d'intermédiaires, et sans qui cette opération n'aurait pas remporté le succès qu'elle a eu. 50 grilles comportant chacune 10 cases ont été vendues.

... ET BONNE ANNEE 2002 !

C.Goupil

## JUDO CLUB DE MONCHY-LAGACHE

C'est avec un effectif de 75 licenciés ( dont 8 ceintures noires ) que notre association débute cette année 2002 . Ce sont ainsi plus de vingt communes qui sont représentées chaque mercredi sur les tatamis . ( Il est à noter que la part de judokas originaires de Monchy diminue chaque année : ils ne sont que 14 cette saison . )

Concernant les informations pratiques , les entraînements dirigés par Patrick MISTRAL ont lieu tous les mercredis en trois groupes :

1 er groupe :	Enfants de 5 à 8 / 9 ans :	de 17 h 30 à 18 h 30
2 ème groupe :	Enfants jusqu'à 12 / 13 ans :	de 18 h 30 à 19 h 30
3 ème groupe :	Adolescents / adultes :	de 19 h 30 à 20 h 45

Bien entendu je souhaite présenter au nom de tous les membres du comité directeur de l'association nos voeux les plus sincères pour l'année 2 002 .

Nous vous attendons nombreux lors de l'interclubs que nous organisons qui aura lieu le **Dimanche 10 Février 2002** prochain au Foyer Rural .

Encore une fois meilleurs voeux pour l'année **2 002**

La présidente  
Agnès RICHY

### Membres du comité directeur de l'association

Présidente : Agnès RICHY  
Vice président : Michel CAPON  
Trésorier : Joël RICHY  
Secrétaire : Evelyne VANDEROSIEREN  
Secrétaire adjointe : Martine BLERLOT

Membres : Mesdames CHASSAGNOUX , CIESIELSKI , DOYEN,  
HATTE  
Messieurs BLERLOT , BRESOUS , GOURDIN , LERICHE ,  
RICHY Bruno , RICHY Pierre ,  
Mademoiselle BLERLOT Delphine



## OLYMPIQUE MONCHY-LAGACHE

Depuis l' A.G du 24 juin 2001, la composition du bureau est la suivante :

**Président :** Monsieur Eugène POTIER  
**Vice-Président :** Monsieur Hervé DUJARDIN  
**Trésorier :** Monsieur Philippe GOURLAIN  
**Secrétaire :** Mademoiselle Elisabeth PIST  
**Dirigeants :** Mesdames Marie-France MAYEUX, Jeanne-Marie FACOMPRES et Nathalie PECHEUX.  
Messieurs Patrice VANDEROSIEREN, Hervé PRODENT, Jonathan DIVE, Yann DUJARDIN, Serge DUBREUCQ et Yves FACOMPRES.

Arrivés à la trêve, nous pouvons dire que les résultats du Club sont satisfaisants et encourageants pour la fin de la saison. Après un début en fanfare ( 5 matchs 5 victoires) notre équipe première a baissé légèrement le pied mais occupe une place honorable de troisième dans son groupe.

Quant à notre équipe réserve, invaincue depuis le début du championnat, elle occupe la première place en cinquième division. Nous pouvons donc envisager une montée plausible pour l'année future. Nos benjamins quand ils sont au complet remportent de nombreuses victoires, mais comptent quelques défaites. A ce sujet nous lançons un appel aux parents dont l'enfant est licencié au club de l'inciter à jouer lorsqu'il est convoqué. Notre équipe a dû déclarer forfait, qui plus est sur notre terrain, cinq joueurs seulement étaient présents.

Notre tournoi du mois d'août s'est déroulé dans d'excellentes conditions et a vu notre équipe A remporter la coupe du vainqueur. Etaient présents les joueurs de Marchélepot, d'Estrées-Mons et les nôtres. Un repas a été pris en commun avec nos adversaires du jour. Nous tenons à remercier particulièrement le comité des fêtes de Tertry pour nous avoir prêté ses friteuses. Merci, à Patrice VANDEROSIEREN qui a arbitré toutes les rencontres sous un soleil de plomb. Au mois de novembre a eu lieu le repas annuel du Club. Quatre vingt personnes, joueurs et dirigeants, ont pu déguster un couscous préparé par monsieur Fournier et animé par Mickaël FACOMPRES..

Nous adressons de vives remerciements à Blandine ANDRE notre médecin mais aussi à sa remplaçante pour leur contribution à la vie du Club.

Merci à monsieur le Maire et à la municipalité pour l'aide matérielle et financière qu'ils apportent mais aussi aux commerçants, artisans que nous sollicitons chaque année.

Un immense MERCI à monsieur Guy LEBECQUE, Président du club du supporter et à tous ses membres pour avoir joué au « PERE NOEL » avant l'heure ce 21 décembre 2001.

Des sweats ont été offerts aux benjamins, des sweats mais aussi des coupes-vent ont été remis aux plus grands.

L'Olympique Monchy-Lagache a l'honneur de présenter à tous les habitants ses :

« **Meilleurs Vœux** »

**Le Bureau**

CLUB DES SUPPORTERS  
de l'Olympique Monchy-Lagache

**Président** : Monsieur Guy LEBECQUE

**Trésorier** : Monsieur Marc GRIMAUX

**Secrétaire** : Mademoiselle Virginie HE

**Membres** : Mesdames HE Jeannette, MAYEUX Marie-Noëlle, MAYEUX Marie-France,  
Mesdemoiselles DODRE Peggy, PIST Elisabeth.

Messieurs HERY Sylvain, DE ANDRADE Valdemar, MAYEUX Christophe,  
VANDEROSIEREN Florent, CHASSAGNOUX Denis, FACOMPRES Mickaël, OZIOL  
Pascal.

Le concours de pétanque du 8 juillet eut un grand succès. En effet 38 doublettes sont venues s'affronter dans une bonne ambiance.

Par contre le concours de belote du mois d'octobre a connu un petit succès ; quelques 20 équipes seulement ont passé une bonne soirée nous regrettons le manque de joueurs du club de football à cette manifestation.

Au mois de juillet le club a eu le plaisir de féliciter Gérald et Peggy pour leur union qui eut lieu à Chauny. A tous deux nous offrons tous nos vœux de bonheur.

Le 21 décembre, nous avons eu le plaisir d'offrir aux joueurs et dirigeants de l'Olympique Monchy, un sweat et un coupe vent. Nous tenons à remercier chaleureusement les établissements et commerçants qui nous ont sponsorisés et sans qui cela n'aurait pu se faire :

Prudent BUYCK et Françoise NOWACKI

Gérard et Liliane FOURNIER

Joël et Nathalie MEGLINKY

Serge DUBREUCQ et Marilyne PRAUD

Marie-Noëlle MAYEUX

Bertrand et Séverine PICART

Jean-Luc et Nadège MORGAND

Les Etablissements BONDUELLE

La Superette de Monchy

Boucher-charcutier-traiteur de Monchy

Boulangerie-pâtisserie de Monchy

Café des sports de Monchy

Café du carrefour de Monchy

Bertrand coiffeur à Monchy

Charbon Fioul Pétrole de Monchy

(CE Bonduelle Private Label et

Bonduelle Food Services)Estrées-Mons

Nous avons profité de cette occasion pour féliciter les nouveaux parents du Club de Foot et offrir un cadeau aux nouveaux-nés :

Mr et Mme HERY Stéphane pour la naissance d'Amandine,

Mr JOSEPH Dominique et Melle PECHEUX Nathalie pour la naissance de Fabrice,

Mr DODRE Patrick et Melle MIETTON Delphine pour la naissance de Manon,

Nous avons le bonheur de pouvoir féliciter aussi un de nos généreux donateurs :

Mr et Mme PICART Bertrand pour la naissance de Lucas.

La soirée se termina autour du pot de l'amitié.

Le club félicite Monsieur Julien TRINCART et Monsieur Didier CHASSAGNOUX pour leur dévouement, car malgré le froid, ils suivent l'équipe A partout. Merci à eux.

Prochaines manifestations : ➤ 9 mars 2002 : Repas dansant au Foyer rural

➤ 12 mai 2002 : Réderie sur le terrain de l'Omignon

Meilleurs vœux et bonne année à tous  
Le Bureau.

## **AMICALE DES 2 ETANGS**

Association des Pêcheurs de Monchy Lagache

Avant tout, une très bonne année à vous tous Amis Lecteurs. Que 2002 vous soit profitable, que la santé soit au rendez-vous et que cette année soit sans trop de soucis.

Les conditions climatiques et l'insécurité des berges ont fait que l'année 2001 a été une année catastrophique pour nos Amis Pêcheurs. Peu de monde autour des étangs, cinq de nos manifestations ont dû être supprimées.

Deux satisfactions, le concours « Jeunes » du samedi 25 août et la Journée «Portes Ouvertes» du 13 octobre.

Pour le concours, 29 Jeunes étaient au rendez-vous, beaucoup accompagnés de leurs parents. Coupes, médailles, récompenses, boissons et Corn Flakes étaient à l'ordre du jour. Nos remerciements à tous ceux qui ont permis cette réussite, Conseil Municipal, Commerçants, Artisans et Autres Donateurs. Une bien belle journée.

La journée «Portes Ouvertes» a été fortement perturbée de par la volonté du Trésorier des Pêcheurs Hamois qui n'a pas su respecter les accommodements arrêtés avec son Président. Le label «Journée Nationale de la Pêche et de l'Eau» qui aurait dû permettre à tous de pêcher sans timbre piscicole. A la dernière minute, ce label ne nous a pas été accordé. Afin de permettre à 19 de nos Jeunes de pêcher en règle avec la Fédération, la carte «EXENORE-AAPPMA» des PECHEURS PERONNAIS a été offerte à chacun d'eux. Une dépense imprévue, merci aux Pêcheurs Hamois.

La saison 2002 commencera le vendredi 25 janvier-18heures00 au Foyer Rural par notre Assemblée Générale, suivront les journées de nettoyage de février, le rétablissement du vannage amont après renforcement de la berge et nos différentes manifestations. Voir le calendrier des manifestations 2002.

Les cartes de pêche aux étangs -année & journée-, en complément du timbre piscicole, sont en vente au CAFE DES SPORTS.

En 2002, l'Amicale offrira la carte «EXENORE-AAPPMA» des PECHEURS PERONNAIS à la vingtaine de jeunes monchysois de moins de 16 ans habitués de nos étangs. Cette carte donne droit de pêche aux blancs avec une seule ligne dans les étangs de la Cabourerye, dans l'Omignon et dans les lots de pêche réservés à l'AAPPMA «Les PECHEURS PERONNAIS». Attention, l'Omignon est une rivière de 1<sup>ère</sup> catégorie avec certaines restrictions, notamment la pêche n'y est autorisée que de la fin mars au début octobre, dates d'ouverture et de fermeture à paraître en mairie.

Que nos étangs communaux continuent d'être un but de promenade et un lieu de détente pour les Monchysois amis de la nature.

André Bujadinovic  
Janvier 2002

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

A toutes et à tous, BONNE ANNEE ! Que 2002 vous apporte bonheur, santé et prospérité !

Début de saison plutôt enjoué dans notre club et beaucoup de fidélité puisque la plupart des adhérentes se sont réinscrites. Ainsi, certaines d'entre nous se connaissent depuis quelques années déjà !

Mais bien sûr, c'est toujours avec joie que nous accueillons les nouvelles recrues ! Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible de nous rejoindre en cours de saison, la cotisation étant alors réajustée.

Notre animatrice n'a pas perdu de sa vitalité. C'est un plaisir pour nous de la suivre au rythme de musiques actuelles. Nous souhaitons pouvoir en profiter encore longtemps...

La rencontre avec les membres des autres associations du village, lors de la journée du Téléthon, a compté pour nous. C'était l'occasion de se montrer solidaires pour une cause qui nous tient à cœur.

Encore quelques mois d'étirements, d'abdominaux, de steps, (aïe, aïe, aïe ! !) puis nous attendrons avec impatience le retour des beaux jours, synonymes pour nous de marche autour de Monchy. Cette activité est très appréciée des plus bavardes d'entre nous !

Dans l'immédiat, notez sur la porte du "frigo", la date de notre LOTO QUINE annuel : le SAMEDI 2 FEVRIER au foyer rural. Nous vous espérons nombreux à tenter votre chance.

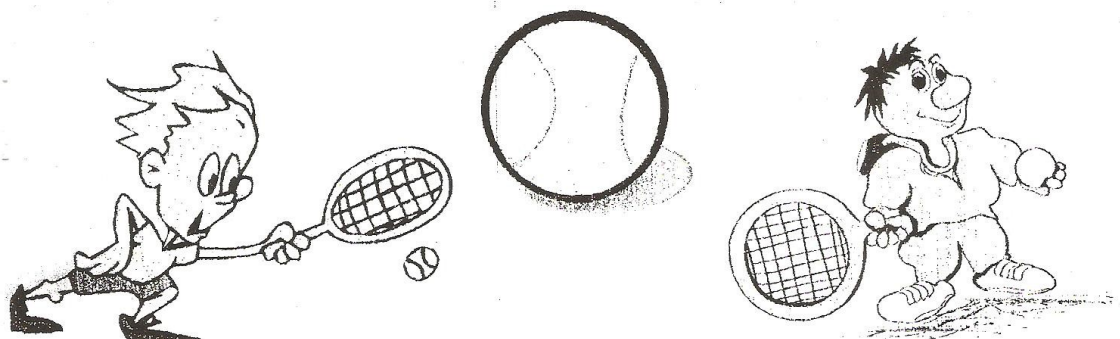
A bientôt donc...

M-A BRESOUS





## TENNIS CLUB DE MONCHY-LAGACHE



La saison 2001 s'est clôturée avec 42 inscrits .

Le court a subi un petit lifting cet été , filet, filet coupe vent , cables du grillage ont été changés .

Des stages ont été organisés en Août 2001 , pour une bonne quinzaine d' enfants agés de 5 à 18 ans de MONCHY et de L' extérieur .

Des stages de tennis auront lieu aux vacances de PAQUES 02 (si le temps le permet)

et au mois d' AOUT 02 .

### COTISATIONS 2002 : licence et assurance comprise .

<i>JEUNES</i> - 18 ans		14 euros
<i>ADULTES</i>	1° personne	40 euros
	2° personne	34 euros
	3° personne	28 euros

*Ticket horaire* , 3 euros , auprès de la Charcuterie FOURNIER ou des responsables

Président : Daniel DUPONT

Trésorier : Hervé DUJARDIN

Secrétaire : Jean-Baptiste GRU

**UNE TRES BONNE ANNEE TENNISTIQUE A TOUS !**



## COMITE DE JUMELAGE MONCHY-LAGACHE

Avant tout, tous mes vœux sincères de bonheur et santé à l'ensemble de la population monchysoise !

Après une suspension involontaire de nos échanges en 2001 pour cause de dates incompatibles, une bonne nouvelle est arrivée en ce début d'année 2002 : entre deux tours d'élections présidentielles, nous aurons tout loisir d'aller nous reposer les neurones politiques, qui seront alors bien saturés, chez nos hôtes de Dunzweiler. En effet, notez-le dès à présent, la date de notre visite en Allemagne a été arrêtée aux **SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 AVRIL**. Ce sera alors l'autre partie du cerveau qui s'activera, côté "langues", et pour certains cela fera tout aussi mal !

Comment résister au désir d'aller voir si c'est bien vrai qu'ils ont les mêmes "euros" que nous ? Fini le temps où l'on changeait quelques francs en marks, pour finalement revenir avec la totalité de la somme puisqu'il était impossible d'engager le moindre frais là-bas, hospitalité allemande oblige...

Tout a donc été fait en temps et heure pour que, j'espère, l'ensemble des jumeleurs français participe à cette grande fête de l'amitié entre nos deux villages !

J'appelle donc les "fidèles" à garder contact avec leur "famille attitrée", c'est souvent le cas à l'occasion des vœux, et plus encore, les couples ou familles qui hésitent un peu, les nouveaux arrivants dans notre commune peut-être, à sauter le pas... Ce sera d'autant plus facile et agréable pour eux que cette année, c'est nous qui nous déplaçons...

Renseignez-vous auprès des jumeleurs français. Ils vous parleront avec chaleur et amusement de leurs amis de Dunzweiler !

Yannick BRESOUS  
03.22.85.72.42

## **ADMR MONCHY ET ENVIRONS**

Depuis le 1er janvier 2002, les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, peuvent bénéficier du nouveau service, l'aide personnalisée à domicile (APA).

Le dossier est monté par nos soins ou par la famille.

Il est soumis au Conseil Général pour accord.

Il n'y aura aucun recours sur succession contrairement à la PSD.

Pour les personnes moins dépendantes pas de changement. Les caisses continuent à prendre les heures de services ménage en charge.

Nous disposons également :

d'un service de **téléalarme**

d'un service de **repas à domicile** distribué par la Croix-Rouge de Montdidier au prix de 6,40 euros (42 francs).

Pour tous renseignements complémentaires prendre rendez-vous auprès du bureau ADMR :

21 grande rue  
80200 MONCHY-LAGACHE  
Tél/Fax : 03.22.85.66.07

Les heures d'ouverture du bureau :

Lundi	9h à 11h30	14h à 17h
Mardi	9h à 11h30	14h à 17h
Jeudi	9h à 11h30	
Vendredi	9h à 11h30	

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année.

*Le Bureau*

## **Club de L'Omignon – Aînés Ruraux de Monchy Lagache**

Que le temps passe vite, nous voici déjà arrivés en l'an 2002.

Notre Club se porte à merveille, quarante quatre adhérents. Nos réunions bi-mensuelles sont l'occasion de nous retrouver pour les traditionnels jeux de société et le petit goûter.

L'an 2001 aura vu la disparition regrettée de madame Andréa BOILEAU, une vieille « figure » de Monchy Lagache. Sa bonhomie toute particulière laissera d'elle un excellent souvenir.

L'année écoulée aura été l'occasion de plusieurs manifestations et sorties :

- dimanche 14 janvier, le repas dansant en collaboration avec les AC.PG-CATM, une complète réussite
- lundi 23 avril, l'animation BIEN-ETRE, une démonstration publicitaire suivie d'un repas en commun et d'un mini loto-quine
- samedi 5 mai, le loto-quine qui a vu une très bonne affluence
- jeudi 10 mai, la sortie à Bruges, plein les yeux, beaucoup de marche à pied à travers la ville flamande sous un soleil impitoyable, heureusement que la bière était au rendez vous
- mercredi 19 septembre, le repas annuel du Club qui, cette année, était délocalisé à la ferme-auberge « Les Michettes » à quelques kilomètres de Coucy le Château
- dimanche 14 octobre, la sortie avec nos Amis AC.PG-CATM à la Journée du Souvenir AFN à Notre Dame de Lorette, moment très émouvant, ensuite un repas avec animation type music-hall au « Le FLEURY », quelques pas de danse pour les plus hardis, très bonne ambiance.

Pour l'an 2002, réservez nous votre soirée du samedi 4 mai pour un loto-quine animé par la sympathique équipe de Nurlu.

Pour les premiers beaux jours, des sorties et autres sont à l'étude.

L'Assemblée Générale du Club aura lieu le mardi 5 février, vers 17 heures. C'est avec plaisir que nous y accueillerons les nouveaux retraités qui souhaitent nous rejoindre.

**Mes remerciements** vont à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal pour la subvention accordée, aux généreux donateurs, Commerçants, Artisans et Autres Particuliers, leurs lots nous permettent de présenter, lors de notre repas dansant du mois de janvier, une belle tombola.

**B O N N E   e t   H E U R E U S E   A N N E E   2 0 0 2**

Le Président, Jacques Prestel  
Janvier 2002

## **Association des C.PG-CATM-TOE & Veuves**

Acceptez nos meilleurs vœux pour cette année 2002. Que santé, joies et bonheur soient parmi vous, que nos malades retrouvent la forme.

Nos activités du deuxième semestre 2001 ont été :

### **A Monchy Lagache**

**14 juillet** : Moment de recueillement au Monument aux Morts et participation à la fête des Associations aux côtés de la municipalité

**11 novembre** : Commémoration de l'Armistice avec remise de la Croix du Combattant à Paul Chassagnoux. Grand merci à Monsieur le Curé, aux Enfants des écoles, à leurs Instituteurs, à la Chorale Primevère, à l'Harmonie Sainte Cécile et à tous ceux qui ont su nous entourer pour ce devoir de mémoire.

### **A l'extérieur**

**2 septembre** : à Ham, Commémoration de la Libération du Pays Hamois

**22 septembre** : à Amiens, Assemblée Générale MCD à Amiens

**6 octobre** : à Abbeville, Comité Départemental à Abbeville

**14 octobre** : à la Nécropole Nationale de Notre Dame de Lorette, Cérémonie du Souvenir -Guerre d'Algérie et Combats de Tunisie & du Maroc

**16 octobre** : au Monument aux Morts d'Athies, cérémonie du Souvenir AFN

La section de Monchy Lagache était fortement représentée à chacune de ces manifestations.

Les premiers rendez-vous 2002

### **A Monchy Lagache**

Les cérémonies officielles des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre

Notre repas dansant du 13 janvier en association avec nos Amis du Club de l'Omignon

### **A l'extérieur**

**26 janvier** : à Amiens, Comité Départemental

**16 mars** : à Douilly, Assemblée Générale de la Section Cantonale, pas de Congrès Cantonal en 2002. En mars 2003, la Section de Monchy Lagache accueillera le Congrès Cantonal

**25 et 26 mai** : à Ham, Congrès Départemental

**18 au 22 juin** : à Montpellier, Congrès National

**16 octobre** : à Notre Dame de Lorette, cérémonie nationale du Souvenir AFN

**16 octobre** : à Douilly, cérémonie cantonale du Souvenir AFN.

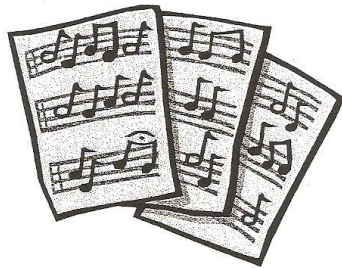
A ces activités, s'ajoutent nos actions, le suivi des dossiers administratifs, les aides aux personnes, les visites à nos malades, la remise de décoration et de médaille.

Grand Merci pour l'accueil que vous avez su réserver à nos calendriers qui, cette année, avaient comme thème «Le 40<sup>ième</sup> Anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie».

Nos remerciements vont aussi vers le Conseil Municipal et son Maire, vers les Artisans et les Commerçants Monchysois qui savent nous épauler dans nos différentes actions. A nous, de ne pas les décevoir.

Le Bureau, janvier 2002

## La chorale Primevère.



La chorale Primevère présente ses meilleurs vœux pour l'année 2002.  
Les célébrations religieuses se sont réparties pour l'an 2001 de la manière suivante :

- la messe chantée tous les dimanches,
- 9 obsèques,
- 6 mariages.

Nous avons fêté cette année un évènement important dans notre paroisse, le jubilé de monsieur le curé : 50 ans de sacerdoce !  
Nous lui souhaitons encore un long séjour parmi nous.

Bonne année à tous !

D.BOLLOT

## **VTT CLUB de MONCHY LAGACHE**

**TOUS LES MEMBRES DU VTT CLUB DE MONCHY LAGACHE**

**VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNEE 2002 .....**

**LA SAISON 2001 A PEINE TERMINEE ( sorties à PERONNE,  
BUIRE COURCELLES, INAUGURATION A 29, TELETHON ..... NOUS  
PENSONS ET PREPARONS LA SAISON 2002 EN ESPERANT QUE LES  
TEMPERATURES ACTUELLES NE DURERONT PLUS TRES LONGTEMPS.**

**A BIENTOT SUR LE VELO.....  
SPORTEZ VOUS BIEN !!!!**

**VTT CLUB de MONCHY LAGACHE**